



Gilets pare-Lames et pare-Coups AU SECOURS !!!

COMMUNIQUÉ :

Pour faire simple et concis : tel est le message que nous font passer les Collègues, tous grades et tous corps confondus, que nous rencontrons lors de nos visites dans l'ensemble des établissements pénitentiaires !

Même les chefs d'établissements admettent que c'est une aberration (pour ne pas dire une connerie monumentale). Cependant, ils expliquent devoir appliquer strictement la note de l'ancien DAP, Stéphane Bredin. Cette dernière, rappelons-le, a été rédigée en adéquation avec le relevé de conclusions signé en 2018 par l'ufap-unsajustice, avec à sa tête M. FORGET et son Adjoint M. CHAMBAUD.

Triste issue de la mobilisation historique de 2018 et de la trahison de l'ufap-unsajustice...

Le comble, c'est que même les adhérents et représentants locaux actuels de l'ufap-unsajustice, seule organisation signataire, avouent aujourd'hui être opposés au port du gilet dans ces conditions. Certains refusent de le porter et vont même jusqu'à faire des pétitions en ce sens !

FO Justice rappelle à tous ces Personnels que **NOUS nous sommes battus contre le port SYSTÉMATIQUE de ce gilet**. Pour nous, son port ne doit s'appliquer que dans les quartiers dits spécifiques.

Nous avons demandé à plusieurs reprises la modification de la note à l'actuel DAP, M. RIDEL... , EN VAIN !

Si on ajoute à cela que ces gilets ne sont pas adaptés à la morphologie des Personnels, et plus particulièrement à celles de nos Collègues féminines... c'est la double peine !

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà que le SPS en rajoute une couche et souhaite maintenant que les Collègues soient dotés, en plus de ce gilet, d'un protège-cou anti-pique !

À quand la cotte de maille et le casque lourd ?

Chers Collègues, Chers Camarades, forte de la signature de l'ufap-unsajustice et de la surenchère du SPS, l'administration refuse de modifier la note relative au port du gilet pare-lames et pare-coups. Et pourtant **FO Justice** l'affirme : **son application est stupide, dangereuse voire nocive pour la santé des Personnels !**

Chers Collègues, Chers Camarades, la solution ne peut venir que de vous ! Il vous faut, sur chaque établissement, dans chaque Direction Interrégionale, vous unir et faire bloc pour contraindre la Direction de l'Administration Pénitentiaire à entendre votre refus de la vision de ces deux organisations syndicales déconnectées de la réalité du terrain, votre refus d'être harnaché d'un gilet pare-lames en permanence !

L'équation est simple :

- Soit vous êtes en capacité de vous mobiliser et de vous mettre en action pour envoyer un message simple et fort au DAP...
- Soit il vous faudra accepter de porter ce gilet en tout lieu et en toute saison... puis le protège-cou... et ainsi de suite, au gré des lubies et des surenchères.

FO Justice invite donc tous ses bureaux locaux à échanger avec l'ensemble des Personnels et, en lien avec les régions, à s'organiser. Si les Personnels le souhaitent, **FO Justice** les invite à tout mettre en œuvre pour envoyer un message fort et clair au DAP ! **FO Justice soutiendra toute forme d'action !!!**

FO Justice compte sur vous, et sur vous seuls, pour faire entendre raison à l'administration pénitentiaire !

« Nous sommes ce que nous méritons d'être ! »

FO Justice – le 20 mai 2022

